

ACTUALITÉS

PLUS D'ACTUALITÉS

[Places d'examens, le permis bateau tanguerait-il ?](#)

Les candidats au permis incités à tester leur vue

Infraction commise par l'élève : un enseignant sanctionné à tort !

Deux-roues motorisés : nouvelles dimensions pour les plaques d'immatriculation

Peugeot 208 : Renversement de tendance !

Directive européenne : création de nouvelles catégories de permis de conduire

Tarifs - Un nouvel équilibre à trouver pour les auto-écoles

Polémique : les frais de restitution de dossiers sont interdits

L'Unic dénonce les pratiques de e-Printel

-Permis de conduire- Quid des équivalences ?

Sécurité routière - Le gouvernement serre encore la vis !

Élections présidentielles : Les propositions des candidats sur la sécurité routière

Inspecteurs : Retour sur une semaine de grève

-Véhicules auto-écoles- Plauka lance une offre nationale multi-marques

Accidentologie - 3 970 morts sur les routes en 2011

Éthylotest obligatoire à partir du 1er juillet 2012

Côtes d'Armor : Loudéac garde son centre d'examens

Jean-Luc Névache, nouveau président du CSER

Pyrénées-Atlantiques - Les 3 centres d'examen secondaires rétablis !

Charente : retour sur la piste moto pour les auto-écoles de Cognac!

Statut d'auto-entrepreneur : Quels avantages et inconvénients pour les auto-écoles ?

Guyane : Une auto-école sensibilise à la conduite à gauche

Gard - Mise en lumière

Places d'examens, le permis bateau tanguerait-il ?

Entre le détournement des objectifs des parties pratique et théorique, la problématique posée par les auto-entrepreneurs ou encore l'engorgement au niveau des places d'examen en région parisienne, des éléments du permis bateau restent à améliorer.

Oui, il peut y avoir un manque de places d'examens dans le permis bateau ! Forcément, cela ne concerne pas la partie pratique, puisque c'est l'enseignant qui valide la formation. Mais, en région parisienne, obtenir une place pour l'examen théorique peut prendre jusqu'à plusieurs mois !

Paris souffre du manque de places d'examens

Daniel Quentin, vice-président de la section nautisme du CNPA, regrette que les places d'examens soient réservées « depuis 6 mois » auprès des services de navigation de la Seine. Un problème qui perdurerait depuis 2010, avec un « coupable » qui est tout désigné. Il s'agit des sites d'achats groupés type Groupon, qui, en signant des contrats avec des bateaux-écoles, amènent ensuite ces derniers à « forcer » le passage des élèves, par souci de rentabilité. Autrement dit, certains bateaux-écoles ne penseraient qu'au chiffre d'affaires et accéléreraient la formation de leurs élèves pour obtenir un maximum d'inscription. Un phénomène qui n'est pas inconnu des auto-écoles « classiques » avec le permis B... et qui commence à alerter les services de l'État, suite à la multiplication des faillites des organismes de formation qui ont mal géré leurs contrats avec ces sociétés. Toutefois, Daniel Quentin se veut confiant, après avoir notamment reçu le soutien, sur le sujet, du député parisien, Claude Goasguen. « Cela devrait se régler très prochainement », prédit-il d'ailleurs. « Je ne peux pas trop évoquer les solutions évoquées avec les autorités mais, pour moi, une des pistes privilégiées serait par exemple de délivrer une place d'examen une fois seulement que la formation pratique serait validée ». La prochaine inscription, au fichier Œdipe, des nouveaux élèves du permis bateau (voir en page 25) devrait aussi juguler le problème.

L'esprit de la réforme, non respecté ?

D'autres dysfonctionnements relatifs au permis bateau sont soulevés par le secrétaire général de la Fédération nationale des bateaux-écoles, Pierre Bost. Après avoir été « enthousiaste » au moment de la réforme, en 2008, il avoue « déchanter » quelque peu aujourd'hui. « L'esprit de la réforme qui voulait que l'enseignant et l'élève partagent davantage sur l'eau n'a pas été respecté », regrette-t-il. « Aujourd'hui, la formation relève plus du bachotage, avec une multiplication d'examens blancs, que d'une réelle formation complète et approfondie ». Un détournement des objectifs de la réforme qui serait dû à l'apparition d'établissements de formation peu scrupuleux, à partir de 2008. En quelques sortes, en l'espace de 4 ans, la réforme aurait produit l'effet inverse de celui escompté ! Un comble. En tout, « une trentaine de centres ont été suspendus en France », complète Pierre Bost. Un certain nombre d'établissements de formation serait d'ailleurs toujours dans le viseur des autorités administratives.

Des formateurs qui manquent d'expertise

Au-delà des centres peu professionnels, tous les formateurs n'ont pas forcément les aptitudes requises pour pouvoir enseigner, selon le secrétaire général de la Fédération nationale des bateaux-écoles. « Il est important de posséder des compétences pédagogiques. Aujourd'hui, un certain nombre de formateurs ne réunissent pas les qualités nécessaires pour enseigner, faute de connaissances », explique Pierre Bost. La faute reviendrait en partie aux centres de formation des moniteurs du permis bateau ! En effet, ils auraient tendance à inciter des potentiels clients, peu passionnés par le secteur maritime, à suivre les stages professionnels. Enfin, Pierre Boste soulève la problématique suscitée par les auto-entrepreneurs. Certains formateurs, qui se placent sous ce régime, proposent ensuite leurs services à des établissements de formation. Ces derniers peuvent être tentés de faire appel à ces moniteurs « free-lance » qui coûtent moins cher en charges sociales. Mais, ensuite, c'est l'effet boule de neige : la masse salariale décroît, les prix des cours diminuent et la qualité de formation, finalement, s'en ressent...

H. R.

Peut-on encore se lancer dans le permis bateau ?

Si on se fie aux statistiques, le permis bateau est un secteur prometteur, avec un fort potentiel client. Mais, en parallèle, les centres de formation au permis bateau ont augmenté, en même temps que le nombre d'enseignants. De l'avis de tous les professionnels interrogés, il est difficile à l'heure actuelle de se faire une place sur le secteur du permis bateau. Le marché devrait d'ailleurs se résorber par lui-même. Comprendre que des établissements vont mettre la clé sous la porte. « À l'heure actuelle, je ne peux conseiller à personne de se lancer sur le marché, à moins d'avoir les reins solides. D'ailleurs 80% des établissements de formation ont une activité parallèle », conseille Pierre Bost, secrétaire général de la Fédération nationale des bateaux-écoles.

Juin 2012

N°Azur 0 810 006 557

- Capacité de gestion
- Réactualisation des connaissances
- Perfectionnements :
FVP, post-permis, éco-conduite,
marketing-vente, management...
... dans votre région !

DAVANTAGES

La Tribune des Auto-Écoles

J'aime

1,219 personnes aiment La Tribune des Auto-Écoles.

Adeux Elise Vero

LA TRIBUNE DES AUTO-ÉCOLES EN DIT PLUS SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE

- ▶ Le métier
- ▶ Formation
- ▶ Associations
- ▶ Convention Col.
- ▶ Statistiques
- ▶ Produits nouveaux
- ▶ Agenda
- ▶ Centres formation
- ▶ Base juridique
- ▶ Groupements
- ▶ Archives
- ▶ Sites d'infos publics